



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-121929>

Département(s) de publication : 01

Annonce n° 24-121929

Travaux

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-66903

Mis en ligne sur le site [www.boamp.fr](http://www.boamp.fr) le 10/06/2024

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** IN TERRA, agissant au nom et pour le compte de Grand Bourg Agglomération

**Type de Numéro national d'indentification :** SIRET

**N° National d'identification :** 79441561200025

**Ville :** Montrevel-en-Bresse

**Code postal :** 01340

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 01

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Marché de travaux pour la construction d'un dojo en extension du gymnase de Montrevel en Bresse (01)

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 45210000

**Type de marché :** Travaux

**Description succincte du marché :** Les travaux correspondent à la construction d'un dojo de 220 m2 en extension du gymnase existant de Montrevel-en-Bresse (01)

**Critères d'attribution :** L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie à l'issue d'un classement, selon les critères suivants pondérés : 1. Critère 1 : valeur technique de la prestation. 60 % Ce critère sera évalué au regard de la note méthodologique jointe à l'offre, et ramené à un total de points établi suivant le sous-détail ci-dessous : -sous critère 1 : moyens humains et matériels : (10 points) - Moyens humains pour le chantier (note /5) - Moyens matériel pour le chantier (note / 5) - sous critère 2 : Méthodologie d'exécution des travaux : (30 points) - Description du déroulement du chantier (note / 15) - Points de vigilance détectés par l'entreprise à la lecture du dossier et prise en compte de ceux-ci (notamment prise en compte du fait que le gymnase restera occupé lors des

travaux) (note / 15). -sous critère 3 : Maitrise du planning : (10 points) -sous critère 4 : Prise en compte du site et gestion des nuisances et des déchets : (10 points) - Prise en compte du site (note / 5) - Gestion des déchets et des nuisances (note / 5) Critère 2 : coût des prestations 40 %

## **Section 4 - Attribution du marché**

### **Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :**

Le lot 1 a été attribué à la société EURL CORRAND pour un montant de 25 907,61 euros HT Le lot 2 a été attribué à la société RENAUD SAS pour un montant de 133 000 euros HT Le lot 3 a été attribué à la société TISSOT CHARPENTE pour un montant de 180 154,45 euros HT Le lot 4 a été attribué à la société MENUISERIES MONTBARBON pour un montant de 60 449,80 euros HT Le lot 5 a été attribué à la société AM BTP pour un montant de 15 220 euros HT Le lot 6 a été attribué à la société LES MENUISERIES DE L'AIN pour un montant de 48 476 euros HT Le lot 7 a été attribué à la société AN PACHECO DA SILVA pour un montant de 27 389,05 euros HT Le lot 9 a été attribué à la société MSB REVETEMENTS pour un montant de 25 907,61 euros HT Le lot 10 a été attribué à la société ALG2 pour un montant de 74 937,26 euros HT Le lot 11 a été attribué à la société MICHELARD MOREL pour un montant de 27 800 euros HT Les lots 8 et 12 ont été rendus infructueux

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 24/10/2024**